

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2012**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Jean-Pierre BUGUET, Jocelyne CLEMENT, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absents excusés : Marie-Thérèse BERTHIER, Cyrille JOBARD (pouvoir Jocelyne CLEMENT), Sylvie RUBEY (pouvoir Jean-Paul DICONNE), Sylvie ZIMMER, Franck CHAMPAGNE (pouvoir Christian CORDEY)

VOIRIE COMMUNALE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur le dernier tableau de classement des voiries communales établi le 22 mai 1984, le Conseil décide de mettre à jour ce tableau et classe :

Le Chemin de l'étang de Baignant, la rue Louis Guépey, la rue de la gare, la rue du Petit Mont, la rue de la Prairie, la rue des Tilles, la rue des Basses Tilles, la rue de la Boutière, la rue Burton, la rue Frédéric Leblanc, l'impasse du Pont Suspendu et la rue Bief Saint Martin dans la voirie communale.

Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au tableau de classement des voiries communales.

PRET RELAIS TVA

Le Conseil prend connaissance et accepte la proposition de la Banque Populaire pour la prolongation jusqu'en octobre 2013, du prêt relais TVA concernant les travaux d'investissements 2011.

Accepte le taux de 3,10% et autorise le maire à signer le contrat correspondant.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones UA, UB, AU, UX, AUX.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Le conseil fixe à 852,86 € la RODP due par France Télécom suivant les montants de référence actualisés, fixés par délibération du 10 avril 2008.

RESTAURATION DE L'EGLISE

Le conseil accepte le montant de la dernière tranche des travaux de restauration intérieure de l'église pour un montant de 41 974,67 € H.T et décide de lancer les travaux.

Décide de solliciter les subventions attribuées pour cette opération et donne pouvoir au maire pour traiter ce dossier et signer les documents nécessaires.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Le conseil accepte de renouveler la convention avec le taxi Berthelard de Verdun sur le Doubs pour le transport à la demande pour les trajets aller-retour Allerey-Verdun le jeudi et Allerey-Chalon le vendredi.

Accepte le tarif de 0,75 € TTC/km et autorise le maire à signer cette convention.

AFFOUAGES

Fixe la date limite d'inscription en mairie, pour les affouages 2012 au 12 novembre 2012

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie, le 4 septembre 2012, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

